

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE



La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est le mode déclaratif permettant de transmettre les déclarations périodiques adressées aux organismes de protection sociale et de signaler des événements. Cette déclaration, qui est mensuelle et dématérialisée uniquement en mode EDI, est générée à partir du logiciel de paie.

PROFITEZ DU CONSEIL AVISÉ DE NOTRE CABINET
QUI VOUS AIDE À GÉRER AU MIEUX LA TRANSITION AFIN DE RÉPONDRE
À CETTE NOUVELLE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE.

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Anticipez** la bascule vers la DSN pour être prêt le moment venu !
- **Faites confiance** à notre expertise et à notre connaissance de votre secteur d'activité
- **Profitez** du conseil avisé d'un expert-comptable qui vous aidera à gérer au mieux cette transition afin de répondre à l'obligation réglementaire



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention
- **Prise en compte** de vos besoins spécifiques
- **Indépendance et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession



Vous vous posez les questions suivantes :

- Mon entreprise est-elle concernée par la DSN ?
- Qu'est-ce que la DSN va changer pour moi, concrètement ?
- Combien de temps, chaque mois, devrai-je y consacrer ?
- Puis-je démarrer ma DSN dès à présent ?
- Quel sera l'impact de la DSN sur mes salariés ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Si vous êtes une entreprise privée, vous êtes concerné ; obligatoirement à une date variable selon votre volume de cotisations, votre régime social ou le fait de recourir à un tiers déclarant.
- La DSN est une déclaration qui harmonise et fusionne les déclarations existantes en une déclaration mensuelle unique.
- Notre cabinet étudie votre situation et vous indique, selon votre profil (secteur d'activité, etc.) l'étendue de vos obligations et l'engagement qu'elles représenteront.
- Si vous souhaitez démarrer votre DSN dès à présent, il est tout à fait possible d'être volontaire et d'inscrire votre dossier avant la généralisation obligatoire.
- Nous vous transmettons les informations à fournir à vos salariés et vous expliquons les enjeux que la DSN comporte pour les ressources humaines.